

## Deuxième session d'admissions - Samedi 2 septembre 2023

### De la MATERNELLE à la SECONDE

Inscriptions ouvertes aux **NOUVEAUX élèves** pour l'année scolaire **2023-2024**

DATES	Examen, entretien et procédure pour tous les élèves exceptés ceux de la première et de la Terminale <sup>1</sup>
Du 28 Août au 1 <sup>er</sup> septembre 2023	Dépôt de dossier de candidature ** : avec les documents officiels. Payement de 500 000 L.L
Entre le 1er et le 5 septembre 2023	<ul style="list-style-type: none"><li>Examen d'entrée au Collège le <b>samedi 2 septembre à partir de 8h</b>. Consultation du site en temps voulu pour le détail de cette session d'examen.</li><li>Résultats des examens le <b>5 septembre 2023</b>.</li><li>La <u>confirmation</u> de la demande d'inscription (1 000 000 L.L.) et le <u>règlement</u> du solde restant des droits d'ouverture de dossier (500 000 L.L.) soit la somme de 1 500 000 L.L. Une contribution de 150 \$. Ces sommes devront être finalisées à la comptabilité <b>avant le 12 septembre 2023</b>. Vu que la place vous sera réservée, ces sommes ne seront en aucun cas remboursables.</li></ul> <p><b>N.B : Toute demande non-confirmée dans ces délais sera annulée.</b></p>
Avant la rentrée de septembre 2023	<p><b>Remise impérative, au secrétariat du Collège, des documents exigés par le Collège et les autorités libanaises :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Un certificat de radiation pour les élèves venant d'un établissement libanais ou étranger. (<u>Voir les détails dans le dossier de candidature</u>).</li><li>Pour les binationaux, une photocopie de la carte d'identité et des deux passeports.</li><li>Pour les élèves voulant être <u>dispensés</u> des examens officiels libanais : la dispense officielle délivrée par le Ministère de l'Education Nationale libanais est exigée. Il nous faut dans ce cas les notes des 3 dernières années.</li></ul> <p>(Voir circulaire sur le site). La demande auprès du Collège doit être faite <u>au plus tard</u> au mois de mai de l'année en cours pour que la dispense entre en vigueur pour l'année suivante. Ceux qui le sont déjà, sont priés de nous en apporter la preuve. Les dispenses ne sont activées <u>qu'à partir de la classe de sixième</u>.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Remettre une attestation qui certifie que vous êtes en règle avec la comptabilité ratifiée par la Direction de l'établissement scolaire précédent.</li></ul> <p>La photocopie du bulletin trimestriel de l'année en cours.</p> <p>Les élèves entrant en classe de seconde apporteront une photocopie du Brevet libanais.</p> <p>Une copie de la carte d'identité. 2 photos passeport. Le certificat de baptême pour les chrétiens. Une fiche d'état civil individuelle de moins de trois mois. Une fiche d'état civil familiale (<b>pas nécessairement récente</b>). Pour les binationaux, une photocopie de la carte d'identité et des deux passeports. La photocopie du carnet de santé <b>et la fiche médicale (postée sur le site) renseignée par le pédiatre de votre enfant</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Pour les étrangers, une copie du permis de séjour.</li></ul>



- En petite section (PS), l'enfant doit être né en 2020. Il devra accomplir les 3 ans avant le 31 janvier 2024.
- En moyenne section (MS), l'enfant doit être né en 2019. Il devra accomplir les 4 ans avant le 31 janvier 2024.
- En grande section (GS), l'enfant doit être né en 2018. Il devra accomplir les 5 ans avant le 31 janvier 2024.

\*\* Les droits d'ouverture de dossier, impliquent le paiement de 1 000 000 L.L, la moitié (500 000 L.L. non remboursable) sera versée automatiquement lors du dépôt de dossier. L'autre moitié (500 000 L.L.) sera versée après confirmation lors des inscriptions définitives au mois de septembre avec les droits d'inscriptions (900 000 L.L.) **avec 150 \$**. En cas de désistement, les sommes réglées ne seront pas remboursées.

<sup>1</sup> Nous regrettons de ne pas pouvoir accueillir des élèves en première et terminale et des élèves dispensés du cursus libanais avant la classe de sixième.